



**15  
Janv**

n°33

newsletter

*La lettre d'information  
bi-mensuelle de la  
CNBA.*

## **Cher(e)s batelier(e)s,**

En ce début d'année permettez-moi de vous adresser mes vœux les plus sincères, à vous et à vos familles. Nous poursuivons cette année nos publications et vous retrouverons à nouveau tous les quinze jours par le biais de cette newsletter. N'hésitez pas à la faire connaître autour de vous.

Cordialement,  
Michel Dourlent

## LES RENDEZ-VOUS A VENIR

-  **Mardi 15 janvier, 9h30 :**  
2e réunion d'échange sur la reprise des discussions relatives aux contrats-types.
-  **Jeudi 17 janvier, 9h30 :**  
Réunion du bureau de la CNBA.
-  **Jeudi 17 janvier, 14h :**  
Réunion sur le verdissement de la flotte.

-  **Mardi 22 janvier, 9h30 :**  
Réunion de la commission de formation.
-  **Mercredi 30 janvier, 9h30 :**  
Conseil d'administration Port autonome de Paris.
-  **Jeudi 7 février, 9h30 :**  
Conseil d'administration de la CNBA.

## NOUVEAUTES SUR INTERNET

### **Site internet : [www.cnba-transportfluvial.fr](http://www.cnba-transportfluvial.fr)**

- Comptes rendus de réunions et de commissions auxquelles ont participé les administrateurs.

- Actualités

- Pour mémoire, pour accéder à l'espace adhérent vous devez saisir :  
**Identifiant : nom.prénom (ne pas oublier le point entre nom et prénom)**  
**Mot de passe : votre numéro de carte CNBA (« Numéro d'immatriculation »)**

### **Page facebook de la CNBA : [www.facebook.com/cnba.batellerie](http://www.facebook.com/cnba.batellerie)**

- Des articles, photos, commentaires sur les actualités du transport fluvial et les projets qui contribuent à son développement.



## VNF présente l'AMI Transport fluvial lié à la construction du canal Seine Nord Europe

Si le sort du canal Seine Nord Europe reste encore très incertain, tous continuent de faire comme si ce canal allait voir le jour prochainement. C'est ce qu'a montré la réunion organisée par VNF le 10 janvier dernier autour de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) relatif au transport de marchandises lié à la construction du futur canal. Ouvert depuis le 10 octobre dernier, cet « AMI » est destiné à permettre aux entreprises (groupements) qui seraient capables de fournir une offre logistique pour répondre aux besoins d'approvisionnement du futur chantier (déplacement de 15 millions de tonnes) de se faire connaître du futur constructeur du canal. Le cahier des charges complet de cet AMI est disponible sur le site Internet de VNF. Il peut également être obtenu par email : [contact.AMI@vnf.fr](mailto:contact.AMI@vnf.fr). Les dossiers de réponse doivent être envoyés avant la mi-mars 2013.



## De nouvelles règles relatives à la conduite vont être élaborées au niveau européen

Le Ministère des transports a indiqué à la CNBA, au cours d'une réunion qui s'est déroulée le 19 décembre dernier, que des travaux étaient actuellement entrepris conjointement par la Commission européenne et par la Commission centrale pour la navigation sur le Rhin au sujet des règles relatives à la conduite. Ce travail, de longue haleine, se traduira par l'élaboration d'une directive cadre (objectif de promulgation : 1er semestre 2013), puis d'une directive plus précise. Les dispositions adoptées risquent d'être, pour certaines, plus contraignantes, notamment sur le nombre de jours de navigation requis pour pouvoir obtenir un permis de conduire. La CNBA s'impliquera tout au long du processus qui conduira à l'élaboration des directives tant par le biais de l'Organisation européenne des bateliers que par celui du Ministère des transports afin de protéger les intérêts des entreprises qu'elle représente.



## « Verdissage de la flotte » : la CNBA s'investit pour défendre les intérêts des transporteurs

Une réunion sera organisée le 17 janvier dans les locaux de la CNBA afin de réfléchir à la position à soutenir dans le cadre du prochain groupe d'experts qui se tiendra le 28 janvier à Bruxelles. Ce groupe d'experts qui s'est déjà réuni plusieurs fois en 2012, réfléchit aux diverses options envisagées pour une remotorisation écologiquement soutenable de la flotte fluviale européenne. Il s'agit à terme de choisir l'option la plus consensuelle pour les différentes organisations fluviales qui composent ce groupe, afin qu'il puisse formuler une position claire aux institutions européennes.

Ultimement, l'objectif est de poser en effet les bases d'une future directive qui fixerait de nouvelles conditions aux entreprises dans ce domaine. Le 17 décembre dernier, lors de la précédente réunion de ce groupe de travail, la CNBA était intervenue pour souligner la nécessité de promouvoir des améliorations qui ne conduisent pas à la ruine de la cale, notamment inférieure à 2000 tonnes, certains investissements envisagés étant extrêmement coûteux. Très écoutée à cette occasion, la CNBA continuera à faire entendre une voix en ce sens lors des prochaines réunions de ce groupe.

## VOS QUESTIONS / NOS REPONSES

### Avez-vous déjà eu des demandes pour la prise en charge de frais d'avocats par des bateliers souhaitant engager une procédure ?

¶¶ Oui. Suite à l'adoption par le conseil d'administration de la CNBA du 9 novembre dernier d'une délibération permettant la prise en charge des frais d'avocats/ de procédure sous certaines conditions, deux demandes nous ont été adressées et ont fait l'objet d'un avis positif de la réunion de bureau du 19 décembre.

### Recevrons-nous prochainement l'Agenda du marinier ?

¶¶ Oui. L'Agenda du marinier 2013, qui contient, outre un agenda de l'année en cours, de nombreuses informations utiles aux navigants, vous sera envoyé cette semaine.

### La CNBA a-t-elle demandé que l'âge minimal d'accès à la licence de patron pilote soit abaissé de 21 à 18 ans ?

¶¶ Oui. La CNBA a adressé début janvier 2013 un courrier aux préfets de Haute et Basse Normandie pour leur demander de modifier en ce sens l'arrêté relatif à la zone de pilotage de la Seine. Actuellement, le décret n°2009-1360 du 5 novembre 2009 relatif au pilotage prévoit que pour pouvoir être candidat à la licence de patron pilote, il faut avoir au moins 21 ans mais que cet âge peut être abaissé à 18 ans par arrêté préfectoral. C'est donc l'objet de la demande adressée aux deux préfets.

## Les assises de la protection sociale du transport et de la logistique

Mardi 8 et mercredi 9 janvier, se sont tenues à la Maison de la Chimie les 3èmes Assises de la protection sociale du transport et de la logistique.

Les intervenants venaient d'horizon variés : représentants de la Commission européenne, du patronat, syndicats ouvriers, députés, etc. Tous étaient présents pour débattre autour du thème de « L'harmonisation des mesures de protection sociale : un facteur de réduction des distorsions de la concurrence ».

Ces Assises ambitionnaient d'apporter des réponses aux questions relatives à la pérennité de notre système de protection sociale, dans un environnement européen ouvert et concurrentiel. Comment concilier protection sociale et enjeux économiques ? Comment éviter que celle-ci ne fragilise la compétitivité des entreprises hexagonales, alors que la concurrence internationale et intermodale se fait toujours plus vive ?

Notre régime social, l'un des plus protecteurs d'Europe, est aussi l'un des plus coûteux, tant pour l'Etat que pour ses cotisants. De surcroît, tandis que les contraintes budgétaires se font davantage pesantes, le financement de notre système social n'est plus économiquement viable à moyen terme. Sa pérennité n'étant plus assurée, il est urgent de le réformer. Les intervenants ont souligné qu'il sera nécessaire de procéder à une réflexion commune à l'échelon européen afin d'harmoniser les différents régimes existants. L'objectif n'étant pas une uniformisation, mais la création d'un socle européen de protection sociale. Les fortes disparités salariales, fiscales participent en effet d'une distorsion de la concurrence entre pays et d'une faible compétitivité des entreprises de droit français.

Afin d'assurer le financement du système de protection sociale, il a également été rappelé l'importance de favoriser un renouvellement des générations de salariés. Il faut pour cela améliorer l'attractivité des activités de transport en général, et du transport fluvial en particulier. Des incitations financières, une meilleure prise en compte de la pénibilité au travail pourraient par exemple être créées.

Outre l'aspect social, il fut également question du cabotage. Il a été rappelé que l'on parle de libéralisation du cabotage depuis le milieu des années 1980. Il s'agissait alors d'une volonté de la Commission européenne de réduire l'empreinte écologique de la chaîne de transport, particulièrement du routier, en autorisant un conducteur à effectuer une activité de transport au départ d'un pays autre que celui où est établi son entreprise, afin d'éviter ainsi les retours à vide.

Dans sa feuille de route, le Commissaire européen en charge des transports (M. KALLAS) souhaite voir le désencadrement du cabotage, routier dans un premier temps, puis fluvial, intervenir à l'horizon 2014. Mme HOUTMAN, chef de la représentation de la Commission européenne en France, s'est néanmoins voulu rassurante en assurant que cette libéralisation du cabotage n'aura pas lieu avant 2015, voire 2016.

S'il ne remet pas directement en cause le système de protection social français, le cabotage l'affaiblit néanmoins en contribuant à détruire des emplois en France.

Les échanges, ont permis de mettre en exergue l'existence d'une réglementation européenne encadrant le cabotage relativement complète et satisfaisante. Cependant, les textes juridiques sont peu ou mal appliqués par les différents pays-membres de l'Union européenne. Une estimation a montré qu'une application par les différents Etats de la législation européenne sur le cabotage permettrait de réduire celui-ci de près de 80 %.

Au total, ce rendez-vous a permis de rappeler les différents enjeux auxquels est confronté notre système social et de proposer quelques pistes de travail pour garantir un régime de protection pérenne, tant financièrement que socialement. Il a bien évidemment été suggéré de réduire les dépenses de santé, mais également de trouver un compromis européen acceptable permettant de réduire les risques de dumping social, et ainsi donc d'éviter les distorsions de la concurrence pouvant exister entre pays de l'Union européenne. Il a aussi été préconisé une meilleure application des réglementations européennes existantes.

## LA CNBA VOUS REND SERVICE

### La préparation des commissions des usagers dans le Nord Pas de Calais

Les commissions des usagers de VNF sont l'occasion de faire remonter les demandes des usagers. Afin que ces réunions soient le plus efficace possible, l'antenne de Douai de la CNBA organise avant chaque commission des usagers du Nord Pas de Calais une réunion préparatoire. Cette réunion permet d'échanger sur la qualité du réseau et des services, les difficultés rencontrées et les demandes locales les plus urgentes. Cette réunion de préparation se tiendra le 25 janvier prochain à 14h dans les locaux de la CNBA de Douai (Les Triades, ZI Douai Dorignies, rue Becquerel, 59500 Douai). N'hésitez à pas à vous joindre à nous à cette occasion ! (RSVP : 03 27 87 54 93).

### NOUS CONTACTER :

#### CNBA PARIS

Tel : 01.43.15.96.96  
Fax : 01.43.15.96.97  
cnba.paris@wanadoo.fr

#### CNBA DOUAI

Tel : 03.27.87.54.93  
Fax : 03.27.90.80.34  
cnba.douai@orange.fr

#### CNBA LYON

Tel : 04.78.37.19.46  
Fax : 04.72.40.00.41  
cnba.lyon@orange.fr